

## **COMPTE RENDU SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

Le Conseil municipal de la commune de Landiras a été convoqué le quatre octobre deux mille dix-neuf en session ordinaire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le dix-sept octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures.

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean Marc PELLETANT, Maire de Landiras, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le dix-sept octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, au lieu habituel.

**PRESENTS** : M. PELLETANT, MME BARADUC, MME MENERET, MME FAURE, MME CHEVALIER PORLIER, M. GOSSART ; MME DELABARRE-LECOQ, M. DUFOUR, MME BOLMONT, M. ORAIN, M. JOVER, MME LE GUILLOU, M. DULOU, MME MASSON, M. CARREYRE.

**ABSENTS EXCUSES** : M.TRENIT (pouv. à MME BARADUC), M. GIROIRE (pouv. à M.DULOU), M. ANDRÉ (Pouv à M. GOSSART).

**ABSENT** : M. MARQUILLO

Secrétaire de séance : MME BARADUC

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation PV du 15 juillet 2019

Délibération portant sur l'attribution des compensations définitives 2018 versées par la CDC Convergence Garonne

Délibération portant sur l'approbation des modifications des statuts de la communauté de communes

Décision modificative pour le programme « signalisation »

Décision modificative pour le programme « travaux Chapelle de Brax »

Renouvellement contrat CNP 2020

Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation de ses délégations pour :

- un recours contre la décision de ne pas avoir reconnu la commune en catastrophes naturelles en raison de nombreuses fissures sur 15 maisons.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 délibérations :

- adoption du R.P.Q.S.

- remboursement à la CDC du trop-perçu 2018

- décision modificative – frais de personnel

### **1- Attribution des compensations définitives 2018 versées par la CDC Convergence Garonne.**

M. le Maire rappelle que les transferts de charges évalués par la CLECT ont entraîné des modifications sur la compensation 2018, en raison essentiellement des charges retenues en plus ou en moins, à savoir :

-ZAE de la Piastre et de Boisson

-Etude de programmation pour la piscine de Cadillac

-Camping de Cadillac

-Gymnase de Cadillac

-Site de Laromet

- Bâtiment du MA OCABELOU (avec dernière annuité d'emprunt)
- Rétrocession du terrain de Tennis de Lestiac-sur-Garonne
- Rétrocession des vestiaires et club house de Rions

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des deux tiers des membres pour fixer le montant des attributions de compensation 2018, selon le tableau suivant :

COMMUNES	AC perçues en 2018	Total attribution de compensation 2018	DELTA 2018 à régulariser
ARBANATS	11 991	7 885	<b>-4 106</b>
BARSAC	- 1 349	-3 989	<b>- 2 640</b>
BEGUEY	185 252	164 296	<b>-20 956</b>
BUDOS	14 915	13 927	<b>-988</b>
CADILLAC	453 432	388 170	<b>-65 262</b>
CARDAN	7 387	6 145	<b>-1 242</b>
CERONS	17 885	15 224	<b>-2 661</b>
DONZAC	7 429	5 829	<b>-1 600</b>
ESCOUSSANS	2 334	1 499	<b>-835</b>
GABARNAC	15 236	11 120	<b>-4 116</b>
GUILLOS	34 001	33 439	<b>-562</b>
ILLATS	280 264	278 471	<b>-1 793</b>
LANDIRAS	671 500	657 750	<b>-13 750</b>
LAROQUE	15 872	12 165	<b>-3 707</b>
LESTIAC-SUR-GARONNE	3 997	8 259	<b>+4 262</b>
LOUPIAC	73 576	60 256	<b>-13 320</b>
MONPRIMBLANC	12 339	8 955	<b>-3 384</b>
OMET	11 987	8 204	<b>-3 783</b>
PAILLET	2 399	-1 647	<b>-4 046</b>
PODENSAC	122 715	118 699	<b>-4 016</b>
PORTETS	11 378	6 239	<b>-5 139</b>
PREIGNAC	52 798	47 363	<b>-5 435</b>
PUJOLS SUR CIRON	2 248	1 244	<b>-1 004</b>
RIONS	- 419	278	<b>+ 697</b>
SAINTE-CROIX- DU-MONT	56 043	35 605	<b>- 20 438</b>
SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET	119 769	118 868	<b>- 901</b>

VIRELADE	41 666	40 336	-1 330
TOTAUX	2 226 645	2 044 592	-182 053

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation des attributions de compensation à 657 750 € pour la commune de LANDIRAS, en application des travaux de la CLECT ;

## **2- Modification statutaire de la C.D.C.**

La Communauté de communes avait demandé aux communes adhérentes de prévoir un conseil municipal avant fin octobre 2019 afin de délibérer sur la modification des statuts. Or aucune information relative à ces modifications n'étant parvenue en mairie, Mme SOURBET a eu pour réponse que le conseil communautaire n'avait toujours pas statué sur le sujet.

M. le Maire donne les informations qui lui ont été données, depuis. Il explique que la CDC avait pris un certain nombre de compétences qui étaient liées à une DGF bonifiée. A l'étude, certaines de ces compétences entraînaient des dépenses qui n'étaient pas suffisamment compensées par la DGF bonifiée. La CDC souhaite ne plus la solliciter pour une partie des compétences et donc, par là même, d'abandonner celles-ci.

Afin d'éviter de re-convoquer le conseil municipal avant le 30 octobre, M. le Maire demande le vote sur cette décision de la C.D.C. si les éléments parvenaient tout prochainement.

Le Conseil adopte cette délibération à la majorité moins une abstention. Un élu ne participe pas au vote.

## **3- DECISION MODIFICATIVE N°2 Budget communal SIGNALISATION .**

Monsieur le Maire informe les élus que les crédits inscrits à l'opération N°145 « **signalisation** » sont insuffisants ; les panneaux de rues étant plus nombreux que prévus, les entreprises ont ajusté leurs devis.

Il propose un virement de crédits venant du **Chapitre 020 «Dépenses imprévues»** vers l'**opération N°145 «signalisation»** compte 2181.

<b>- SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Opérations	VIREMENT DE CREDITS EN DEPENSES			
	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Somme	Compte	Somme
OFI Dépenses imprévues	020	- 3 500		
145 Signalisation			2181	+ 3 500
Total section Investissement		- 3 500		+ 3 500

La délibération est prise à l'unanimité.

#### **4 -Décision modificative N°3 Budget Communal TRAVAUX CHAPELLE DE BRAX**

Monsieur le Maire informe que les crédits inscrits à l'opération N°456 «Travaux Chapelle de Brax» sont insuffisants.

Il propose un virement de crédits venant du **Chapitre 020 «Dépenses imprévues»** vers l'**opération N°456 «Travaux Chapelle de Brax»** compte 2313.

<b>- SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Opérations	VIREMENT DE CREDITS EN DEPENSES			
	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Somme	Compte	Somme
OFI Dépenses imprévues	020	- 4 000		
456 Travaux Chapelle de Brax			2313	+ 4 000
Total section Investissement		- 4 000		+ 4 000

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5- Contrat CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel en 2020.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP ASSURANCES pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP ASSURANCES pour une durée d'une année.

#### **6- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, M. le Maire fait remarquer que le SATESE note le bon fonctionnement de la station d'épuration. Les recettes pour la commune sont moindres du fait de la baisse de la consommation mais aussi en raison de la diminution de la part communale.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**7- Décision modificative N°4 Budget Communal FONCTIONNEMENT – remboursement attribution compensation 2018.**

Suite à la décision de la délibération N°1 et à la modification de l'attribution des compensations, la commune de Landiras a perçu 671 500 € en 2018, alors que le conseil communautaire du 10 juillet 2019 a revu cette attribution à la somme de 657 750 € pour Landiras, soit 13 750 € à reverser à la communauté de communes par la commune de LANDIRAS.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits nécessaires, par un virement venant du chapitre 022 «Dépenses Imprévues» vers le chapitre 67 «Charges exceptionnelles» - compte 678.

<b>- SECTION de FONCTIONNEMENT</b>				
CHAPITRE  Compte	VIREMENT DE CREDITS EN DEPENSES			
	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Somme	Compte	Somme
Dépenses imprévues	022	-13 750		
67 Charges exceptionnelles <i>« Autres charges exceptionnelles »</i>			678	
			678	+13 750
Total section Fonctionnement		- 13 750		+ 13 750

La délibération est adoptée à la majorité et un contre.

**8- Décision modificative N° 5 Budget Communal FONCTIONNEMENT -Frais de personnel**

M. le Maire informe le Conseil municipal que les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » sont insuffisants et propose de faire les virements nécessaires depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » et le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>				
CHAPITRE Compte	VIREMENT DE CREDITS EN DEPENSES			
	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Somme	Compte	Somme
022 Dépenses imprévues	022	- 20 000		
011 Achat autres matières et fournitures	6068	- 10 000		
012 Autre personnel extérieur			6218	+ 27 000
012 Cotisation pour assurance personnel			6455	+ 3000
Total section Fonctionnement		- 30 000		+ 30 000

La délibération est adoptée à la majorité.

### **Questions diverses**

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Comité Régional de Gymnastique Rythmique qui remercie la commune et le club de Landiras pour les résultats obtenus.

Mme Carine DELABARRE-LECOQ fait part d'une décision du Syndicat du Collège qui souhaite rester 2ème organisateur des transports après la Région.

Elle demande à la commune un courrier de soutien pour maintenir l'équité sur les tarifs appliqués aux élèves qui habitent à + 3 km du collège et à ceux qui habitent à – 3km. En effet les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles pour les + 3km alors que le tarif est fixe et plus élevé pour les – 3km ; ceci pour inciter les familles proches du collège à accompagner elles-mêmes leurs enfants. Sauf que les places de parkings et le mouvement des bus devant le collège pose des problèmes de sécurité.

Cette année, les familles mal informées se sont inscrites tardivement sur internet pour le transport et les cartes de bus sont arrivées avec retard.

Mme Florence BOLMONT a reçu une invitation du Conseil Municipal Jeunes pour la Formation 1ers secours. Mme Valérie MENERET confirme que la démarche a été faite via les associations et le personnel communal et qu'il y aura d'autres sessions.

Mme Florence BOLMONT informe le conseil du recrutement d'un service civique, par l'association du Bivouak', pour un travail sur des projets de communication. D'autre part, le Bivouak' a été sélectionné par le Crédit Mutuel pour la permanence d'un conseiller financier 3 jours par semaine.

Mme Sandrine CHEVALIER PORLIER explique que pour son propre projet de service civique le Cercle est tributaire de la Ligue de l'Enseignement qui a atteint son quota jusqu'à la fin de l'année.

Le Cercle aurait bien quelqu'un sous la main mais qu'il ne peut recruter pour le moment.

La séance est levée à 20 h30.